

DIFFUSION RESTREINTE

TD_KIGALI_1994_00081.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A7000000010122D1460051\000-4-DD

-4II=DAM=

-CM1 CM2 CM3 SG SGP

-II=CMB II=CM5 II=CMP PR3 PR4 3STR CMC CM4 PR5 2II=MDH 2SAH 2DIP

- DIFF

TD KIGALI 81

LE 26 JANVIER 1994

KGLI LE 26/01/94 A 15H28

IMMEDIAT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : L'AMBASSADEUR

NB : DISTRIBUTION DIRECTEURS

AD DIPLOMATIE 81

CQ MINCOOP PARIS 38

CQ MINDEFENSE PARIS 17

CQ ARMEES PARIS 15

CQ ACTION HUMANITAIRE 10

NB : SERVIR DAM - CM5 - CMB - CMP - PR4 - PR5

NB : ACTION HUMANITAIRE POUR MDH

TX

OBJET : ENTRETIEN D'UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE FRANCAISE
AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

RESUME : L'ENTRETIEN ACCORDE PAR LE PRESIDENT HABYARIMANA A
DEUX DEPUTES FRANCAIS CONFIRME QUE LE BLOCAGE ACTUEL DANS LA MISE EN
PLACE DES INSTITUTIONS DE TRANSITION TIEN NOTAMMENT A LA CRAINTE
DU CHEF DE L'ETAT D'ETRE MIS EN ACCUSATION PAR LA FUTURE ASSEMBLEE
NATIONALE DE TRANSITION.

--O--

TEXTE : MM BERNARD DEBRE ET PIERRE HELLIER, DEPUTES VENUS AU
RWANDA POUR UNE MISSION D'INFORMATION SUR LE SIDA, ONT ETE RECUS LE
26 JANVIER PAR LE PRESIDENT HABYARIMANA.

APRES QUELQUES PROPOS ASSEZ GENERAUX SUR LEUR MISSION ET SUR
LES RELATIONS FRANCO-RWANDAISES (QUI ONT FAIT L'OBJET DE COMMENTAIRES
TRES ELOGIEUX DU PRESIDENT), L'ENTRETIEN A RAPIDEMENT PORTE, A
L'INITIATIVE DU PROFESSEUR DEBRE, SUR LA SITUATION POLITIQUE AU
RWANDA.

LE CHEF DE L'ETAT S'EST TOUT D'ABORD REFUGIE DANS SES PROPOS
HABITUELS SUR LE SUJET : LE BLOCAGE EST LIE AUX PROBLEMES INTERNES
DES PARTIS MDR ET PL, LUI-MEME NE PORTANT AUCUNE RESPONSABILITE DANS
UNE AFFAIRE QUI RELEVE STRICTEMENT DE CES PARTIS.

LE PROFESSEUR DEBRE A ALORS REPRIS LA PAROLE POUR SOULIGNER LA
NECESSITE DE TROUVER UN COMPROMIS PERMETTANT A LA COMMUNAUTE
INTERNATIONALE DE POURSUIVRE SES EFFORTS. IL A INSISTE SUR LE FAIT
QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A, AUX TERMES DES ACCORDS D'ARUSHA,
UN ROLE MAJEUR A JOUER ET QU'IL SEMBLERAIT ETRANGE QU'UNE ASSEMBLEE
NATIONALE NON SORTIE DES URNES PUISSE METTRE EN CAUSE LE CHEF DE
L'ETAT.

LE PRESIDENT HABYARIMANA, APRES AVOIR RAPPELE QUE SON MANDAT
ELECTIF A EXPIRE LE 15 JANVIER MAIS QU'IL EST CHARGE PAR LES
ACCORDS D'ARUSHA DE MENER LA TRANSITION, A ALORS CONFIRME QUE LE
RISQUE D'UNE MISE EN ACCUSATION PAR LA FUTURE ASSEMBLEE NATIONALE
CONSTITUE BIEN A L'HEURE ACTUELLE UNE PREOCCUPATION MAJEURE A SES
YEUX. INSISTANT SUR L'ABSENCE DE CONFIANCE MUTUELLE ENTRE LES
PARTIES ET PRESENTANT LES ACCORDS D'ARUSHA COMME DESTINES A LE
RENVERSER, IL A CONCLU EN SOULIGNANT LA NECESSITE D'UNE CLAUSE DE
PROTECTION MUTUELLE, TOUT EN LAISSANT ENTENDRE QU'IL NE PEUT PAS
LUI-MEME PRENDRE L'INITIATIVE D'EVOQUER CETTE QUESTION, CE QUI
SERAIT "GENANT".

LE CHEF DE L'ETAT A CONCLU L'ENTRETIEN EN REAFFIRMANT SON
ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DEMOCRATISATION, MAIS AUSSI EN SOULIGNANT
QU'OUTRE LE PROBLEME DE CONFIANCE MUTUELLE, LES EVENEMENTS DU BURUNDI

DIFFUSION RESTREINTE

245

DIFFUSION RESTREINTE

TD_RIGALI_1994_00081.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

2

FONT RESER UNE AUTRE CRAINTE SUR LE FUTUR DE CE PAYS, QUI
N'ACCEPTERONT JAMAIS UN RETOUR A LA DOMINATION TUTSI ET PEUVENT
DESORMAIS SE DEMANDER SI LE VERDICT DES URNES A L'ISSUE DE LA
TRANSITION NE RISQUE PAS D'ETRE REMIS EN CAUSE PAR L'ARMEE
(SOUS-ENTENDU : DOMINEE PAR LE FPR).

COMMENTAIRE : LE PRESIDENT HABYARIMANA EST INQUIET. PERSUADE
QUE L'OBJECTIF DE SES ADVERSAIRES EST DE L'ELIMINER PAR UN PROCES
POLITIQUE MAIS N'OSANT PAS ABORDER DE LUI-MEME LE PROBLEME DE SA
SECURITE (CE QUI LAISSERAIT ENTENDRE QU'IL CRAINT UN TEL PROCES
PARCE QU'IL A DES CHOSES A SE REPROCHER), IL SE SENT PAR AILLEURS
ISOLE. LE RETRAIT DU DETACHEMENT NOROIT, NOTRE ABSENCE AU SEIN DE LA
MINUAR (QU'IL A UNE NOUVELLE FOIS DEPLOREE), AFFAIBLISSENT SON
POUVOIR DE NEGOCIATION, TANDIS QUE LE COUP D'ETAT AU BURUNDI A AVIVE
SA CRAINTE QUE LE FPR NE TENTE UN COUP DE FORCE DES QUE LES
CONDITIONS EN SERONT REUNIES.

MARLAUD

DIFFUSION RESTREINTE